



COMMENT BÉNÉFICIER DE L'ORIENTATION EN STRUCTURE MÉDICO-SOCIALE ?

Les formulaires de demande peuvent être retirés à la Maison du Rhône ou sur www.grandlyon.com.

Les dossiers sont à déposer auprès de la Maison du Rhône, où une équipe de professionnels étudie le dossier. Puis la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées de la Maison départementale métropolitaine des personnes handicapées (MDMPH) prend sa décision.



Le saviez-vous ?

Si sa situation le permet, la personne peut travailler en milieu protégé à mi-temps et être accompagnée à mi-temps par un service ou un établissement adapté.

La Maison du Rhône est à votre écoute pour toute question.

Métropole de Lyon - avril 2015 - Conception graphique : MÉDIACITÉ / © stocklib, Laurence Danière, Jacques Lemme



L'ORIENTATION EN STRUCTURE MÉDICO-SOCIALE

Métropole de Lyon

20, rue du Lac
CS 33569 - 69505 Lyon Cedex 03
Tél : 04 78 63 40 40
www.grandlyon.com

GRANDLYON
la métropole

GRANDLYON
la métropole

www.grandlyon.com



QU'EST-CE QUE C'EST ?

C'est un service qui traite et évalue les besoins des personnes en situation de handicap pour les orienter soit vers des services d'accompagnement, soit vers des établissements d'accueil spécialisés et adaptés.

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Toute personne dont le handicap demande une compensation particulière.

DIFFÉRENTS SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT

Les services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS)

Les services proposent un accompagnement par des travailleurs sociaux à domicile. Ils aident la personne handicapée à gagner en autonomie dans la réalisation de tâches quotidiennes (démarches administratives, entretien du logement, gestion du budget, soutien, écoute, accompagnement aux soins et à l'hygiène, aide à la socialisation...).

Ils permettent ainsi aux personnes handicapées, au moyen d'un accompagnement modulable en

fonction des capacités de chacun, de mener une existence indépendante dans un habitat ordinaire.

Les services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH)

Ces services proposent un accompagnement à domicile, en le complétant avec un accompagnement médical et paramédical.

LES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL :

Les centres d'accueils de jour (CAJ)

Ce sont des ateliers qui proposent diverses activités. L'accueil en centre d'accueil de jour se fait uniquement en journée, la personne peut donc rentrer à son domicile le soir.

Certains centres d'accueil de jour sont médicalisés; ils ont du personnel sanitaire correspondant aux besoins des personnes accueillies. Ils sont spécialisés pour un type de handicap.

Les foyers d'hébergement pour travailleurs handicapés (FH)

Ce sont des établissements qui accueillent, en dehors des heures de travail et le week-end, les personnes handicapées qui travaillent soit en établissement de travail protégé (ESAT), soit en milieu ordinaire.

Les foyers de vie (FDV)

Ils accueillent à temps complet des personnes adultes handicapées qui disposent d'une autonomie suffisante pour accomplir tout ou partie des actes de la vie quotidienne avec l'aide ou le soutien de professionnels du secteur médico-social.

Les foyers d'accueil médicalisé (FAM)

Ils ont vocation à accueillir des personnes qui ont besoin de l'aide d'une tierce personne pour la plupart des actes essentiels et qui nécessitent une surveillance médicale et des soins constants.

Les foyers d'accueil médicalisé dans la Métropole de Lyon sont spécialisés dans l'accueil et l'accompagnement de handicaps spécifiques.

Certains proposent un accueil en externat et la personne peut rentrer à domicile le soir et le week-end.

Les maisons d'accueil spécialisées (MAS)

Elles reçoivent des personnes ne pouvant effectuer seules les actes essentiels de la vie et dont l'état nécessite une surveillance médicale, et des soins constants mais non intensifs.

Certaines proposent un accueil en externat et la personne peut rentrer à domicile le soir et le week-end.

L'accueillant familial

Il accueille à son domicile une personne handicapée contre rémunération. La personne accueillie dispose d'une chambre individuelle et partage la vie quotidienne de la famille. Elle peut recevoir la visite de ses proches et, dans la mesure du possible, conserver son environnement habituel (animal de compagnie, meubles...). L'accueillant familial est agréé par les services de la Métropole de Lyon.